



PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE
COMMUNE DE NASSOGNE
Service Travaux - Patrimoine
084/22.07.49 - nathalie.henquinet@nassogne.be
Compte: BE54-0910-0051-1297

N/réf : 572.102 /nh

**DEMANDE D'APPOSITION D'UNE PLAQUE NOMINATIVE D'UN DEFUNT INCINERE
DONT LES CENDRES ONT ETE DISPERSEES SUR LA PELOUSE D'HONNEUR**

CIMETIERE COMMUNAL DE NASSOGNE
SECTION DE

Le soussigné

domicilié à

a l'honneur de solliciter le placement, pour une durée de 20 ans, d'une plaque nominative pour un défunt incinéré dont les cendres ont été dispersées dans le cimetière communal de Nassogne section

Conditions :

- L'achat et le placement de la plaque sont à charge du demandeur.
- Le format de la plaque sera de 24/30 cm.
- La plaque sera de granit dur et fixée au mur sous le contrôle et les consignes du Service travaux à l'endroit désigné par celui-ci dans le respect des alignements prévus.
- La plaque sera fixée pour une durée de 20 ans renouvelable sur demande à introduire auprès du Service patrimoine de la Commune.
- L'entretien et le nettoyage de cette plaque reste à charge du demandeur.

Prix :

- 125 € pour les personnes domiciliées dans la commune;
- 250 € pour les personnes non domiciliées dans la commune.

Le demandeur s'engage à verser à la caisse communale, dans le mois de la réception de la décision du Collège Communal, la redevance pour l'apposition de la plaque nominative.

Date et signature